

Filière Personnes Âgées du Forez



Charte de coopération 2024 - 2028

Table des matières

Préambule :	3
1. L'objet de la Filière	4
2. Les objectifs de la filière	4
3. Les acteurs	5
4. Le territoire	8
5. Les instances.....	11
6. L'engagement commun des signataires.....	12
7. Les thèmes de travail	13
8. Les modalités de suivi de la Filière	13
9. La durée de la charte.....	14
10. Déontologie	14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240311-46-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2024

Préambule :

L'évolution démographique, le vieillissement de la population et les évolutions des pratiques professionnelles concernant la prise en charge des personnes âgées ont conduit les partenaires sanitaires, médico-sociaux et intervenants à domicile de la plaine du Forez à engager une réflexion sur la gestion des interfaces et la coopération entre les différents dispositifs dédiés à la prise en charge des personnes âgées.

Toute personne de plus de 60 ans est considérée comme âgée même si elle a été reconnue auparavant comme handicapée.

Ce travail a donné lieu à la mise en place de la Filière Personnes Âgées du Forez, dont la charte initiale a été signée en janvier 2012.

Ce document est donc la 3^{ème} version de la charte de la filière. Son contenu a été déterminé à partir de l'évaluation de son fonctionnement depuis 2012.

La charte de coopération vise à établir des liens fonctionnels étroits entre tous les acteurs de l'accompagnement des séniors : structures sanitaires et médico-sociales mais aussi intervenants à domicile. **Elle a vocation à fluidifier le parcours de la personne âgée et de proposer une offre en adéquation avec les besoins de la population.**

La réflexion en vue de pérenniser les actions de la filière personnes âgées du Forez répond aux orientations définies par le Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS) Rhône-Alpes 2012-2017 et respecte les dispositions énoncées dans les textes et documents suivants (liste non exhaustive) :

- La circulaire n°2002-157 du 18 mars 2002 relative à l'amélioration de la filière de soins gériatriques ;
- La circulaire DHOS du 28 mars 2007 relative à la filière de soins gériatriques ;
- Circulaire n°DHOS/O2/O3/UNCAM/2007/197 du 15 mai 2007 relative au référentiel d'organisation national des réseaux de santé « personnes âgées »
- La circulaire DHOS du 15/09/08 relative à la mise en œuvre du volet sanitaire du plan Alzheimer ;
- La circulaire N°DGAS/DSS/DHOS/2009/195 du 06 juillet 2009 relative à la mise en œuvre du volet médico-social du plan Alzheimer ;
- La loi de santé 2016 qui inscrit l'action des Filières dans le cadre des Plateformes Territoriales d'Appui (PTA).
- Le Plan solidarité grand âge 2017 ;
- Feuille de route Grand Age et Autonomie - 30/05/2018
- Le schéma autonomie 2018 ;
- Offre dédiée aux personnes âgées en Auvergne Rhône Alpes – ARS AURA - 2018
- Le plan Alzheimer 2015-2019 ;
- Rapport EL KHOMRI – 2019
- Cartographies départementales des Filières Gérontologiques Loire – 2020
- Cartographies multiples – Structures FGR – Département – 2021
- Décret n° 2021-295 du 18 mars 2021 relatif aux dispositifs d'appui à la coordination des parcours de santé complexes et aux dispositifs spécifiques régionaux
- Plan maladie neurodégénératives 2021-2022
- Programme Régional de santé – 2018-2028
- Le Diagnostic territorial et programme départemental de prévention 2023-2027 dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

Le travail de la Filière Personnes Âgées du Forez s'inscrit également dans le cadre des autres textes qui régissent l'accompagnement et le soin des personnes âgées de plus de 60 ans.

Cette filière est de principe conçue comme **une filière de parcours des personnes âgées du domicile à l'établissement et de l'établissement au domicile.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240311-46-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2024

1. L'objet de la Filière

Selon les orientations du SROS, la filière doit permettre à chaque personne âgée, quel que soit son lieu de résidence, de pouvoir accéder à une prise en charge médico-psycho-sociale, graduée, répondant aux besoins de proximité. Elle permet en respectant l'identité et les missions de chacune des composantes, d'assurer une synergie optimale des acteurs, mais aussi aux nécessaires recours à un plateau technique.

L'objet de la charte est de rassembler tous les acteurs sur un projet médico-social de territoire.

Elle a vocation à établir un socle commun en identifiant les partenaires qui s'engagent à mettre en place des actions pour assurer la qualité de la prise en charge de la personne âgée.

Compte tenu de ses principes, la filière doit :

- Favoriser le maintien à domicile par la coordination des acteurs en respectant le choix de vie de chaque personne ;
- Accompagner les sorties d'hospitalisation pour un retour à domicile ou en hébergement.
- Favoriser les avis gériatriques, sous différentes formes, à toutes les étapes depuis le domicile, si une situation de fragilité particulière est constatée, jusqu'à l'éventuel séjour hospitalier ou institutionnel dans le champ médico-social ;
- Développer l'hospitalisation programmable en mobilisant tous les maillons de la filière jusqu'à la réadaptation ; le recours aux urgences étant à éviter au maximum ;

Les membres de la filière sont appelés à coopérer ensemble au service des personnes âgées du territoire.

2. Les objectifs de la filière

Cette charte précise les moyens déployés et la coopération entre les partenaires de la filière. L'objectif de la charte est d'apporter une réponse globale à la population visée et une simplification des démarches.

Les objectifs stratégiques de la Filière sont de :

- **Prévenir la perte d'autonomie de la personne âgée :**
 - Faciliter le repérage des besoins (grille à destination des professionnels : en terme de nutrition, chutes, troubles neurocognitifs)
 - Organiser des actions de sensibilisation et de prévention : bienfaits de l'activité physique adaptée, prévention de la dénutrition, aide technique et aménagement du logement, adaptation des transports ;
 - Maintenir le lien social ;
- **Promouvoir l'organisation d'un parcours de vie et de soins adaptés à la personne âgée :**
 - Offrir à la personne âgée un accompagnement gradué sur le territoire ;
 - Accompagner les personnes âgées dans leurs parcours ;
 - Encourager l'expression de la personne âgée et de son entourage proche ;
 - Favoriser la coordination et la coopération entre les acteurs, favoriser la mise en lien, l'échange, le partage, la concertation, la médiation entre acteurs ;
 - Favoriser le maintien à domicile et le relais avec l'établissement si nécessaire ;
 - Accompagner le décloisonnement des structures
- **D'accompagner la sortie d'hospitalisation et la préparation au retour à domicile ou au sein d'une structure médico-sociale ;**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240311-46-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2024

- **Sensibiliser à l'amélioration de la qualité et de la sécurité de la prise en charge :**
 - Promouvoir la réflexion éthique et déontologique ;
 - Accompagner les professionnels par l'accès à des informations ou formations adaptées (repérage des fragilités liées à l'âge, repérage de la maltraitance à domicile, à l'évaluation de l'état clinique (douleur, essoufflement, troubles cognitifs)) ;
 - Recenser et diffuser des indicateurs de qualité, appel à projet, lettre d'informations.
- **Soutenir les aidants familiaux et professionnels :**
 - Mettre à disposition une information exhaustive sur les dispositifs existants (répertoire des services à la personne, présentation de la filière) ;
 - Poursuivre les actions de sensibilisation et d'informations à destination des aidants proches ;
 - Soutenir les actions collectives pour l'accompagnement des aidants.
- **Contribuer à développer des offres de services répondant aux besoins (observatoire) ;**
- **De favoriser le recours à une expertise gériatrique et gérontologique, que ce soit en intra ou pour des consultations externes, afin de faciliter le maintien à domicile ;**
- **Renforcer les liens entre la gériatrie et la psychiatrie ;**
- **Développer des outils partagés afin de promouvoir les travaux de la filière, les moyens de diffusion ;**
- **Contribuer à une dynamique interfilière départementale ;**
- **Réfléchir à une communication partagée, ville – hôpital – personnes âgées.**

3. Les acteurs

Les différents partenaires apportent leur concours à la dynamique d'ensemble créée en veillant à ce que l'articulation des différents maillons demeure efficiente tout au long du **parcours** de la personne âgée.

a) L'inclusion de nouveaux acteurs

La Filière Personnes Agées du Forez a répondu à un appel à candidature de l'ARS, qui a validé la mise en œuvre d'un **Centre de Ressources Territorial** depuis le 1^{er} mars 2023. Ce service est opérationnel depuis le 1^{er} juin 2023 suite à l'arrivée de l'infirmière coordinatrice.

Ce dispositif a pour objectif de permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles le plus longtemps possible grâce à un accompagnement renforcé à domicile (accompagnement analogue à un EHPAD). Il s'agit, notamment, de développer une alternative à l'entrée en établissement, mais aussi de favoriser le lien avec l'institution.

Il s'agit d'une **démarche partenariale** qui est axée sur 3 volets :

- Une mission d'appui aux professionnels du territoire afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, en favorisant l'accès des personnes âgées aux actions collectives de prévention, de culture, afin de lutter contre l'isolement et soutenir les aidants ;
- Une mission d'accompagnement renforcé pour des personnes âgées en perte d'autonomie qui souhaitent rester vivre à leur domicile (GIR 1 à 4) pour lesquelles une prise en charge « classique » des services du domicile n'est plus suffisante. Cette mission vise à mobiliser les dispositifs existants et un panier de services complémentaires, pour retarder l'entrée en établissement d'hébergement ;
- Soutenir les aidants

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240311-46-2024-AU

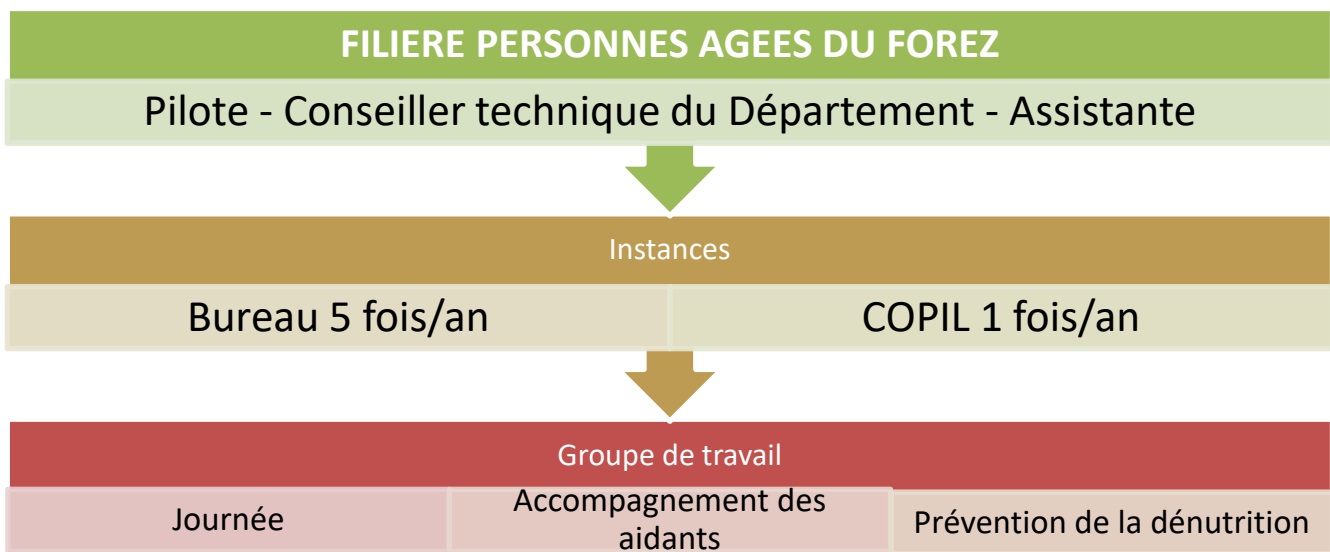
Accusé certifié exécutoire

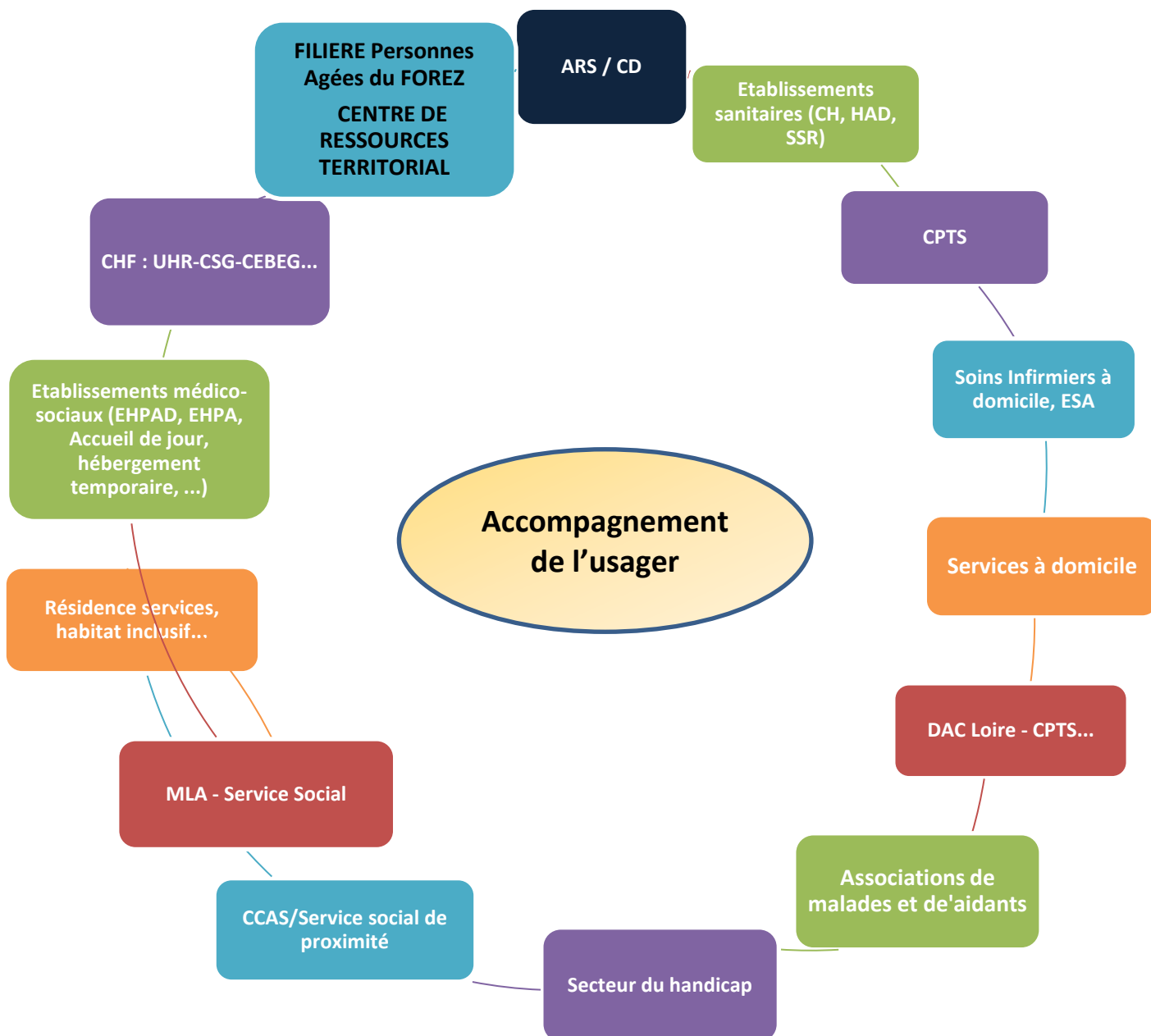
Réception par le préfet : 12/03/2024

Les actions du CRT sont menées autour de 4 axes :



L'organisation des acteurs au sein des instances s'articule selon les schémas ci-dessous :





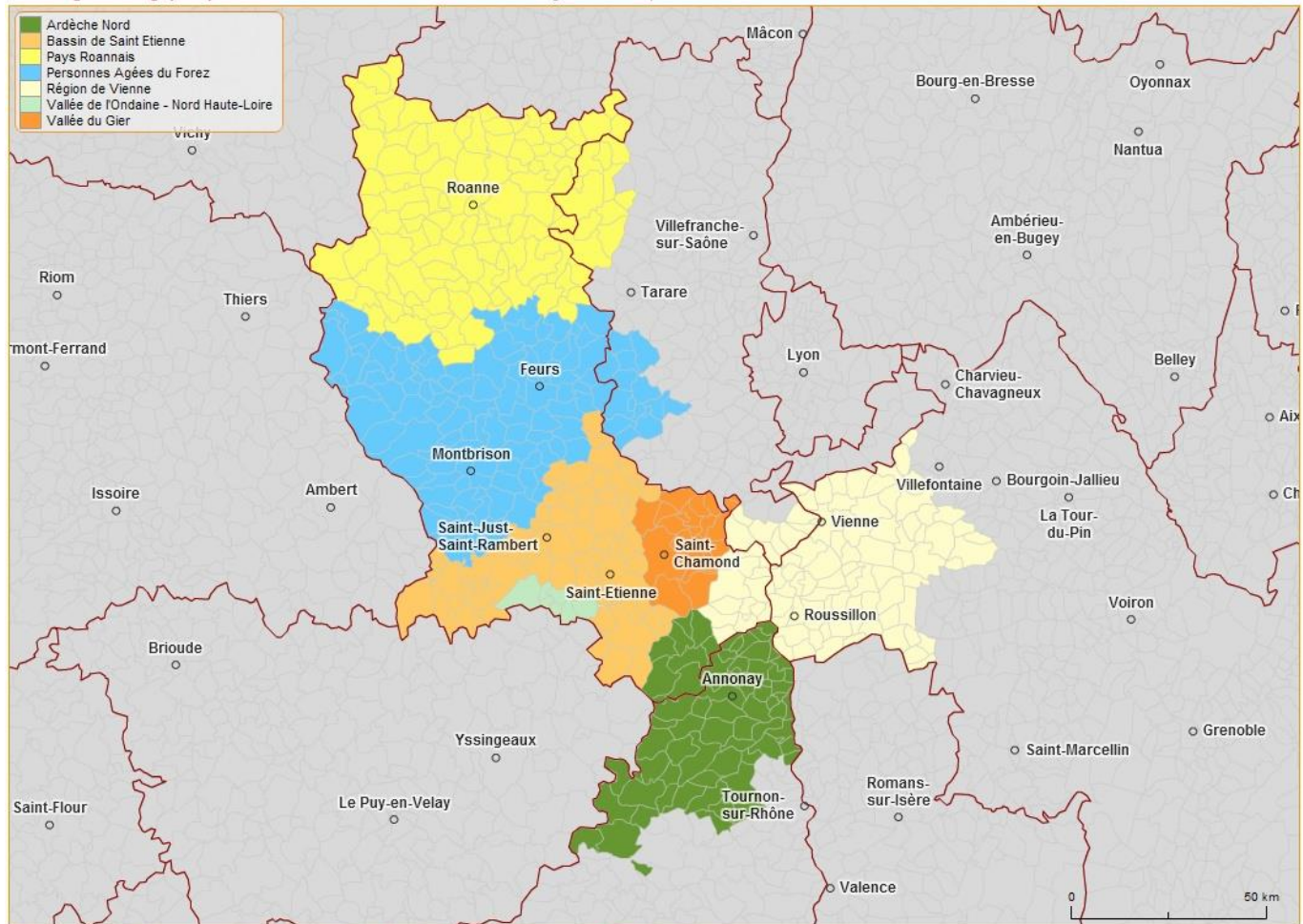
Une liste complète des signataires est présentée en annexe 2.

Chaque demande d'adhésion à la Filière fera l'objet d'une étude par les membres du bureau.

4. Le territoire

Filières Gérontologiques présentes dans la Loire :

Filières gérontologiques présentes dans la Loire - source : ARS Auvergne Rhône-Alpes



© Atlasanté - IGN GEOFLA® - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur — Départements

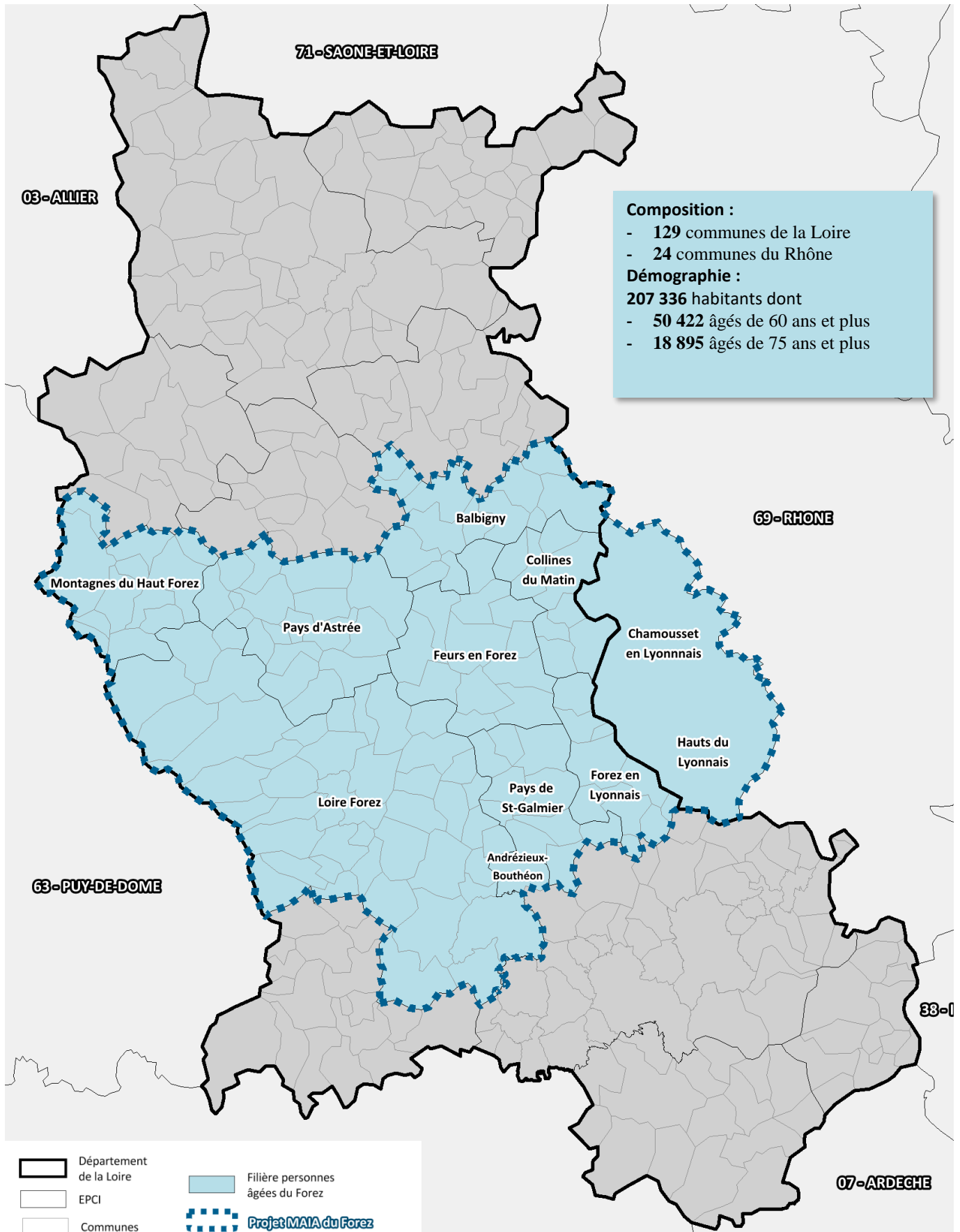
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240311-46-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2024

Le territoire de la Filière Personnes Agées du Forez



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240311-46-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2024

Le territoire de la Filière doit s'articuler avec les 5 autres filières relatives aux personnes âgées du bassin de territoire du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) par des échanges inter-filières : Saint-Etienne, Annonay, Gier, Ondaine et Roanne. Plusieurs communes font parties de deux, voire trois filières.

Le territoire du Forez est au cœur du département de la Loire (42) et s'étale dans un contexte montagneux qui la cerne.

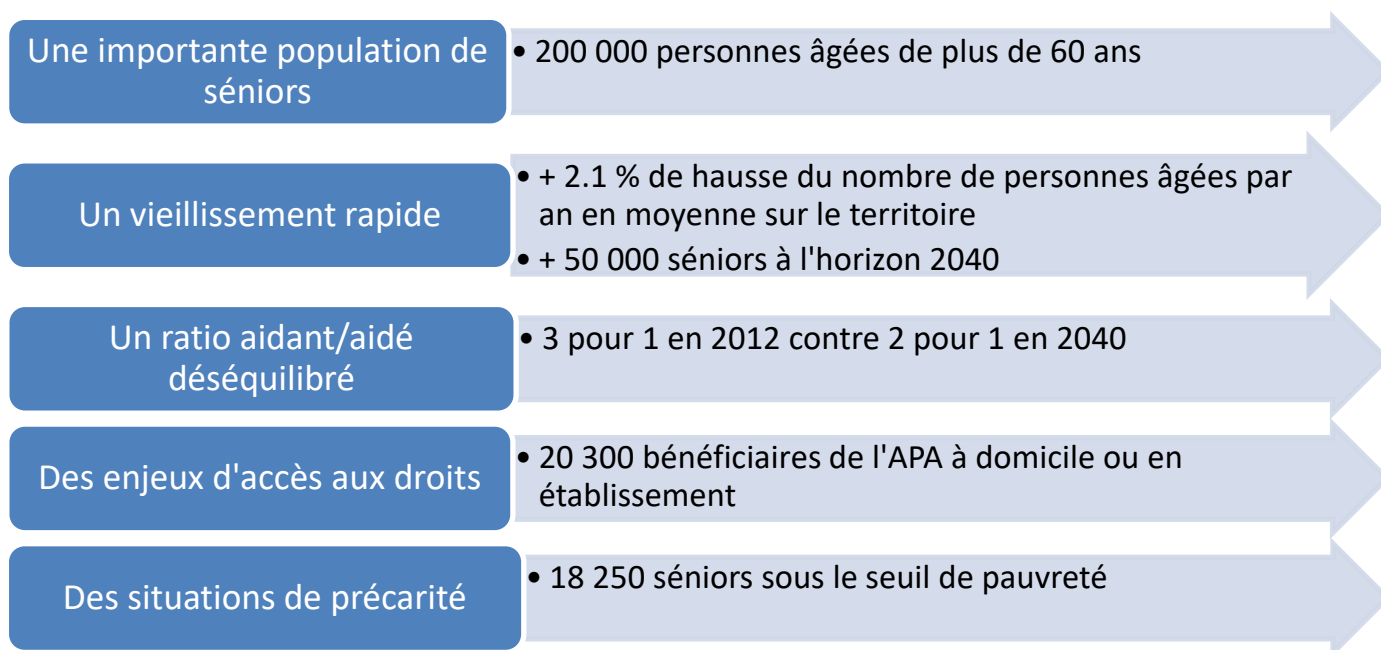
Plus précisément, le territoire du Forez s'étend sur 153 communes (dont Feurs et Montbrison : porteurs de la filière personnes âgées) et compte plus de 169 700 habitants. La liste des communes est présentée en annexe 1. D'autres communes périphériques sont intégrées dans des logiques de projets.

La Loire est l'un des douze départements de la région Auvergne Rhône-Alpes. C'est un département vieillissant au regard de ses données démographiques.

Les repères médico-sociaux de la Loire

D'ici 2040, dans le département de la Loire, le nombre de personnes de 60 ans et plus augmentera de 20 % et représentera un Ligérien sur trois. Dans le même temps, les personnes de plus de 85 ans verront leur effectif doubler.

Cette évolution démographique s'accompagne d'une augmentation des incapacités et de la perte d'autonomie des publics ; La prévention de la perte d'autonomie doit permettre à chacun de vieillir sans limitation d'activité dans sa vie quotidienne et de retarder le plus possible l'entrée dans la dépendance.



Données issues du diagnostic partagé des besoins des personnes âgées réalisé par le Département de la Loire en 2016

En parallèle de la transition démographique, le diagnostic partagé du territoire fait apparaître une démographie des professionnels de santé préoccupante¹. En effet, le centre du département de la Loire laisse apparaître un déséquilibre en ce qui concerne le nombre de médecins omnipraticiens. De fait, s'il existe un déficit de professionnels de santé ou une inégalité dans la répartition territoriale, cela peut représenter un handicap pour le maintien des personnes âgées à domicile et plus globalement pour la continuité et la permanence de prise en charge.

5. Les instances

Animation et organisation :

Président : Directeur général du Centre Hospitalier du Forez de droit

Pilote* : Directeur adjoint du Centre Hospitalier en charge de la gériatrie - Co-animateur médical - Conseiller technique départemental

Assistante* : agent du pôle gériatrique du Centre Hospitalier du Forez, il assure la gestion administrative, logistique, budgétaire et communique sur les comptes.

Comité de Pilotage :

ARS et Département de la Loire sont membres de droit
Ensemble des adhérents

Objectifs : suivi et bilan des actions, proposition de thématiques à développer et d'actions de prévention à mener

Bureau :

Représentant de tous les secteurs sanitaire, médico-social et social : Centre hospitalier, Hospitalisation à Domicile (HAD), Etablissement d'Hébergement pour Personne Agées Dépendantes (EHPAD), Services d'aide et de soins à domicile, représentant des usagers, Maison Loire Autonomie (MLA),

Objectifs : gestion et suivi des actions, validation des projets

Groupes de travail :

Actions de prévention et de formation, Journée thématique, accompagnement des aidants...

Objectifs : Mise en oeuvre des actions prioritaires définies par le bureau

Centre de ressources territorial :

Dispositif de maintien à domicile renforcé CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIAL

Equipe dédiée : IDE 1 ETP, Assistante 0.3 EPT, Pilote 0.1 ETP

Objectifs : accompagner sur un temps défini des personnes âgées GIR 1 à 4 dans leur maintien à domicile complexe en apportant des services complémentaires, en renforçant les liens avec les structures médico-sociales et en soutenant les aidants

*L'ensemble des membres est garant de l'intérêt général de la Filière dans le respect des objectifs de la charte, au-delà des logiques institutionnelles.

*L'assistante apporte son soutien et ses compétences à l'ensemble des membres de la Filière, dans le respect des objectifs de la charte.

Les modalités de fonctionnement du bureau sont déclinées dans **un règlement intérieur**.

La réécriture de la charte de coopération occasionne le renouvellement des membres de chaque instance.

La composition du bureau représente tous les secteurs qui apportent une expertise reconnue dans le domaine de la prise en charge des personnes âgées.

Toute demande d'entrée à une des instances est étudiée par les membres du bureau.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

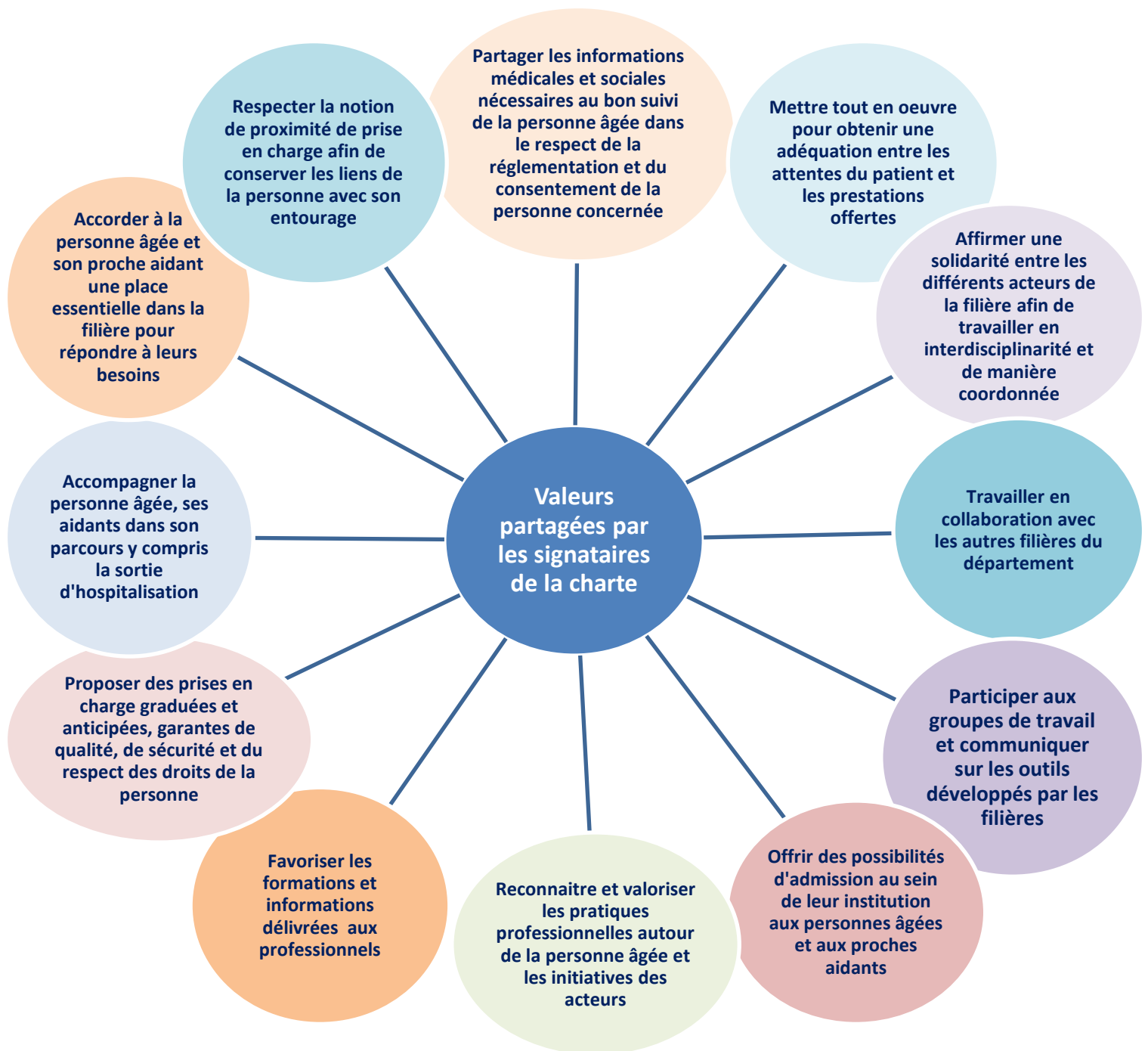
042-200005884-20240311-46-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2024

6. L'engagement commun des signataires

Tous les acteurs de la filière s'engagent dans un **travail partenarial** :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240311-46-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2024

7. Les thèmes de travail

La Filière doit déployer les axes de travail suivants :

Actions destinées au développement de la Filière :

- Mettre en synergie les ressources disponibles, recenser et fédérer les initiatives ;
- Répondre aux appels à projet et appels à candidature de manière concertée ;
- Accompagner tout nouvel adhérent dans la dynamique partenariale, sachant que chacun s'engage à agir dans l'intérêt général et non particulier ou spécifique
- Poursuivre l'interfiliarité grâce au poste de conseiller technique du Département, en charge des filières gérontologiques. Cette interfiliarité prend la forme de temps d'échange, de collaboration avec les partenaires et de travail en commun ;
- Actualiser l'état des lieux du territoire ;
- Suivre l'évolution de l'offre de service du territoire (zone blanche, offre de soins...) pour assurer une couverture géographique équitable sur l'ensemble du territoire ;

Actions destinées aux personnes âgées et leur proche aidant :

- Poursuivre et renforcer des actions pour les usagers et leurs aidants ;
- Formaliser une politique en faveur des aidants ;
- Renforcer la communication auprès des personnes âgées et la cohésion avec les autres partenaires ;
- Informer sur les possibilités de parcours et la fluidification des parcours ;

Actions destinées aux adhérents de la Filière :

- Ouvrir vers de nouveaux acteurs de la Filière : libéraux, Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), favoriser l'implication des secteurs tant privés que publics ;
- Améliorer les modalités d'intégration au sein de la Filière ;
- Proposer des formations et informations à l'ensemble des acteurs en recherchant des modalités de financement pour tout type d'établissement et selon les besoins identifiés du territoire ;
- S'engager à assurer un accompagnement équitable de tous les membres. Les informations échangées sont celles strictement utiles à la personne prise en charge ou à ses aidants ;
- S'engager à étudier tout sujet à la demande des membres.

8. Les modalités de suivi de la Filière

L'évaluation se fait au moyen du rapport d'activité annuel, qui est transmis à l'ARS et au Département de la Loire. Ce rapport permet d'établir un bilan de la période écoulée :

- du fonctionnement de la Filière ;
- du bilan des groupes de travail et de la stratégie de développement.

Il propose également :

- les adaptations de chaque action ;
- les objectifs et les pistes d'actions pour la période à venir.

Ces travaux font l'objet d'une présentation aux membres du bureau pour validation et au comité de pilotage de la Filière et transmissions à l'ensemble des partenaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240311-46-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2024

9. La durée de la charte

La présente charte prend effet pour une durée de 5 ans après la validation par le comité de pilotage, l'ARS et le Département de la Loire. Elle peut faire l'objet d'avenants présentés et validés par le bureau.

La reconduction de la charte devra se baser sur une actualisation du diagnostic, une adaptation des objectifs et prendre en compte les orientations du Projet Régional de Santé ainsi que les autres orientations régionales et départementales (ex : schéma autonomie...).

La charte de Filière sera transmise au Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et au Président du Conseil Départemental.

10. Déontologie

Les informations sont transmises équitablement à tous les adhérents en toute impartialité. La Filière représente un outil de coordination dans l'intérêt général.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240311-46-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2024

Annexe 1 : Communes du territoire de la Filière Personnes Agées du Forez

Ailleux	Lavieu	St Etienne le Molard
Andrézieux Bouthéon	Leigneux	Ste Foy l'Argentière
Arthun	Lérigneux	Ste Foy Saint Sulpice
Aveize	Les Halles	St Galmier
Aveizieux	Lézigneux	St Genis l'Argentière
Balbigny	L'Hôpital Le Grand	St Georges en Couzan
Bard	L'Hôpital sous Rochefort	St Georges Haute-Ville
Bellegarde en Forez	Longessaigne	St Jean La Vêtre
Boën sur Lignon	Magneux Haute Rive	St Jean Soleymieux
Boisset les Montrond	Marcilly le Chatel	St Jodard
Boisset Saint Priest	Marclopt	St Just St Rambert
Bonson	Marcoux	St Just en Bas
Bussières	Margerie Chantagret	St Laurent de Chamousset
Bussy Albieux	Maringes	St Laurent La Conche
Cervières	Meys	St Laurent sur Rochefort
Cezay	Mizérieux	St Marcel de Félines
Chalain d'Uzore	Montbrison	St Marcellin en Forez
Chalain le Comtal	Montchal	St Martin en Haut
Chalmazel	Montromant	St Martin Lestra
Chambéon	Montrond les Bains	St Maurice en Gourgois
Chambles	Vailleille	St Médard en Forez
Chamboeuf	Montverdun	St Paul d'Uzore
Chambost-Longessaigne	Mornand en Forez	St Priest la Vêtre
Champdieu	Néronde	St Romain le Puy
Châtelus	Nervieux	St Sixte
Châtelneuf	Noirétable	St Symphorien sur Coise
Chazelles sur Lavieu	Palogneux	St Thomas la Garde
Chazelles sur Lyon	Panissières	St Thurin
Chevrières	Périgneux	Sail sous Couzan
Civens	Pinay	Salt en Donzy
Cleppé	Poncins	Salvizinet
Cottance	Pouilly les Feurs	Sauvain
Craintilleux	Pralong	Savigneux
Cuzieu	Précieux	Soleymieux
Débats Rivière d'Orpra	Rivas	Souzy
Ecotay l'Olme	Roche	Sury le Comtal
Epercieux St Paul	Rozier en Donzy	Trelins
Essertines en Châtelneuf	St Agathe en Donzy	Unias
Essertines en Donzy	Ste Agathe la Bouteresse	Usson en Forez
Feurs	St André le Puy	Vailleille
Grammond	St Barthelemy Lestra	Veauche
Grézieux le Fromental	St Bonnet le Château	Veauchette
Grézieux le Marché	St Bonnet le Courreau	Verrières en Forez
Gumières	St Bonnet les Oules	Villechenève
Haute Rivoire	Ste Catherine	Violay
Jas	St Clément les Places	Viricelles
Jeansagnière	Ste Colombe sur Gand	Virigneux
La Chamba	St Cyprien	
La Chambonie	St Cyr les Vignes	
La Côte en Couzan	St Cyr de Valorges	
La Gimond	St Denis sur Coise	
La Valla	St Didier sur Rochefort	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240311-46-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2024



LES TUTELLES
DEPARTEMENT
ARS

ETABLISSEMENTS SANITAIRES

Centre Hospitalier du Forez
Centre Hospitalier de Boën
Hôpital André Maurice St Galmier
Centre Hospitalier des Monts du Lyonnais
Centre Hospitalier St Bonnet le Château
Clinique Nouvelle du Forez
HAD ADENE
HAD Santé à Domicile
KORIAN Alma Santé
KORIAN Le Clos Montaigne

ETABLISSEMENTS DU DOMICILE

Association Soins et Accompagnement et Accueil de jour Volubilis
SSIAD de Chazelles/Lyon
SSIAD de St Laurent de Chamusset
ABC Services à la personne
A COTE
ADMR (SAAD, SSIAD, EHPAD, Résidences, HT, Accueils de jour)
AMAEELLES
Association Maintien à Domicile (SAAD, SSIAD, Accueils de jour, Résidence)
ELEA
ONELA
VITALLIANCE
Sénior Compagnie
Petits Fils
O2

LES LIBERAUX

Association les Bains du Forez
Association Kiné Prévention AURA
Association BULLE SANTE Ergothérapeute
Mme ANGELARD Angélique, sophrologue
Mme BERINGER Solenne, praticienne Qi Gong
Dr BOROWCZYK Julien, médecine générale
Mme BOUTEILLE Sophie, sophrologue
Mme BRYSSINE Clémence, psychologue
Mme BUONONATO Stéphanie, art-thérapeute
Mme CHAUD Caroline, ostéopathe
Mme CHAVEROT Cindy, psychologue
Mme CONVERS Christilla, AAD 42
Mme DESSIMOND Emmanuelle, psychologue
Mme DIAZ Delphine, Diététicienne
Mme DURAND Sophie, Diététicienne
Mme ESPIGOLE Laurence, sophrologue
Mme FRICAUD Françoise, massage bien-être
Mme GIRAUD Marie-Edith, psychologue
Mme GOUTAGNY Patricia, Diététicienne
Mme GROIZARD Cécile, Diététicienne
Mme JOUVE PICHON Céline, ostéopathe
Mme LAMANICHE Justine, Sophrologue
Mme LAURENDON Irène, Diététicienne
Mme MARSILI Sandrine, réflexologue
Mme MOLIERE Béatrice, diététicienne
Mme PERRETON Anne-Laure, Diététicienne
Mme PERRIERE Corinne, praticienne en Shiatsu
Mme PEYRET Nicole, sophrologue
Mme ROCHEDIX Brigitte, sophrologue
Mme SCHMITT Laurine, psychologue
M. TCHAPOUTIAN Pierre Benoit, Ostéopathe
Mme VORON Manon, professeur d'APA
Mme VRAY JAYOL Aurélie, praticienne en hypnose
Centre de santé polyvalent Françoise Héritier AMAD médical Veauche

108 adhérents

**Filière Personnes
Âgées du Forez**

EHPAD

EHPAD « Du Rieu Parent » Noirétable
EHPAD « Jean Montellier » Bussières
EHPAD « Le Fil d'Or » Panisnières
EHPAD « Les Terrasses » Andrézieux
EHPAD « Le Matin Calme » Montverdun
EHPAD « Les Bleuets » St Marcellin ADMR
EHPAD « L'étoile du Soir » St Jean Soleymieux
EHPAD « Maison d'accueil » St Just St Rambert
EHPAD « Mellet Mandard » St Just St Rambert
EHPAD « Pierre de la Bâtie » Champdieu
EHPAD « St Joseph » St Didier/Rochefort
EHPAD « Amitié » St Germain Laval
EHPAD SOS SENIORS Montbrison
EHPAD « Les Jacinthes » Violay
EHPAD Usson en Forez
EHPAD St Just En Chevalet
Maison de Retraite de la Loire
Résidence « L'Adret » Bellegard en Forez
ORPEA Balbigny
ORPEA St Just St Rambert

**RESIDENCE AUTONOMIE
RESIDENCE SERVICES ET PUV**

Maison d'Accueil « Les Thuyas » Mizérieux
Résidence « Arc en Ciel » Panisnières
Résidence « Accès de Villeneuve » Salvizinet
Résidence autonomie de Montbrison
Résidence autonomie de Boën
Résidence autonomie de Sury le Comtal
Résidence autonomie « Les Balcons » Ste Foy l'Argentière
Résidence « Domaine de Marie » La Valla/Rochefort
Résidence Domitys « Le Parc St Germain » Montrond
Résidence « La Villa Lestra » St Martin Lestra
Résidence « Le Colombier » Sail sous Couzan
Résidence « Le Fontberland » Lézigneux
Résidence « Espace et Vie » Andrézieux
Résidence « Le Séquoia » Champdieu
Résidence « Le Clos Pommier » St Marcellin en Forez
Résidence « Le Clos St Romain » St Romain le Puy

LE SECTEUR DU HANDICAP
ADAPEI
Communauté 360

RESEAUX DE SANTE

DAC Loire
CPTS FOREZ EST
CPTS LOIRE FOREZ

LES ASSOCIATIONS D'AIDANTS

France Alzheimer Loire
Solidair'aidants

CCAS

CCAS Andrézieux Bouthéon
CCAS Balbigny
CCAS Ecotay l'Olmé
CCAS Montrond les Bains
CCAS Saint-Galmier
CCAS Savigneux
CCAS Veauche

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240311-46-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2024